

Conjuguer les compétences pour construire le volet développement économique

Des croisements entre les champs de la politique de la ville et du développement économique sont aujourd'hui à l'œuvre dans le cadre de la préparation du contrat de ville. Françoise Delorme, développeuse économique, et Aïssa Mezaber, chef de projet politique de la ville, travaillent conjointement à l'élaboration du volet économique du futur contrat de ville au sein de Saint-Étienne Métropole. Ils racontent le processus de construction de leur coopération sur le territoire.

Pourquoi ce rapprochement entre vos services ?

Aïssa Mezaber : Notre collaboration tient à la volonté de nos élus de travailler conjointement les thèmes de l'emploi, de l'insertion et du développement économique dans les quartiers populaires. Dans le précédent contrat, nous avons engagé de nombreuses actions et structuré des partenariats dans les domaines de l'insertion, de la formation et de l'emploi. En revanche, il n'y avait pas de véritable axe stratégique affiché en faveur du développement économique des quartiers.

Françoise Delorme : Construire des actions structurantes pour les quartiers nécessite l'implication d'acteurs économiques tels que les chambres consulaires. Notre proximité de travail avec ce type d'acteurs constitue donc un levier efficace de mobilisation sur lequel nos collègues de la politique de la ville souhaitent s'appuyer.

Quand cette collaboration a-t-elle débuté et sous quelle forme ?

A. Mezaber : Notre collaboration s'est concrétisée au printemps 2014, lors de la réalisation des diagnostics territoriaux, menée en partenariat avec les communes concernées par la nouvelle géographie prioritaire. De mai à août 2014, notre travail a consisté à recueillir auprès des chefs de projet DSU et des chargés de mission commerce de proximité les besoins en termes de développement économique sur leurs quartiers. En juillet, nous les avons réunis pour qu'ils puissent présenter et partager leur diagnostic territorial, et qu'ils fassent émerger des enjeux communs à l'échelle de l'agglomération. L'analyse de ces données a été réalisée avec l'appui d'un consultant missionné dans le cadre du dispositif d'appui aux collectivités proposé par la Caisse des Dépôts¹. Un document stratégique présentant les principaux

enjeux et des pistes d'actions a été rédigé pour alimenter les orientations politiques de nos élus et conduire l'étape de concertation locale, entamée depuis la rentrée automnale.

F. Delorme : La signature d'un courrier des élus sollicitant l'intervention d'un consultant conseil a été un moment clé pour officialiser politiquement puis techniquement notre collaboration. Par ailleurs, étant issus de cultures professionnelles différentes, nous avons saisi l'opportunité de participer en parallèle à la formation-action « Développement économique urbain » proposée par le CR•DSU². Cette formation a permis de nous approprier des outils pour construire une méthodologie d'analyse commune des quartiers, dont nous nous sommes servis pour nos travaux.

Comment qualifiez-vous cette collaboration ? En mesurez-vous les premiers effets ?

F. Delorme et A. Mezaber : Cette collaboration nous a permis d'avoir une meilleure connaissance de nos métiers respectifs, de mieux identifier la contribution de la politique d'attractivité économique et de développement de l'emploi de Saint-Étienne Métropole au contrat de ville, mais aussi et surtout d'impliquer des nouveaux partenaires, en particulier la Caisse des Dépôts et Consignations et les chambres consulaires. ■

*Françoise Delorme
et Aïssa Mezaber*

¹ – Cf. encadré de la Caisse des Dépôts, page 27.

² – Cette formation-action organisée par le CR•DSU et Aradel a rassemblé en 2014 des professionnels du développement économique et de la politique de la ville de 8 territoires rhônalpins. L'objectif était de faire émerger des coopérations entre ces professionnels amenés à travailler ensemble sur le développement économique des quartiers dans les futurs contrats de ville.